



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



Sommaire

1. Sommaire
2. Introduction
3. Edito
4. Éligibilité , catégories, tarifs
5. Lexique
6. Format, matériel demandé
7. Annonceur de l'année
8. Modalités

Clôture des inscriptions • 29 janvier •

www.leclubdesad.org

#CDA49SON



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



Le jury

1. **Olivier Babinet, Réalisateur - Scénariste**

2. Flavien Berger, Compositeur
3. Faustin Claverie, Co Directeur de la Création, **TBWA Paris**
4. Jean Croc, **Beau Gosse**
5. Jean-Christophe Vareille, Ingénieur du son
6. Clément Raynaud, Sound designer, **Studio 5**
7. Célia Sayaphoum, Sound Designer Freelance
8. Thomas Jamois, Editeur musical, **Velvetica Music Publishing**

Clôture des inscriptions • 29 janvier •

www.leclubdesad.org

#CDA49SON



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Introduction

La compétition du Club a pour objet de célébrer les meilleurs d'entre nous, ceux qui ont été les plus innovants, les plus courageux, et les plus talentueux, les plus accrocheurs aussi, bien que ce critère n'entre pas en considération dans les délibérations de nos jurys.

A tous, je veux encore rappeler la finalité de notre Club : remarquer, célébrer les meilleurs, encourager le bel ouvrage, celui de nos origines, la publicité, mais aussi, depuis quelques années, celui de nos filières : celles des arts appliqués.

Le travail d'encouragement commence à partir des écoles (le concours étudiants) où les travaux des élèves sont jugés par des professionnels en exercice appartenant aux meilleurs agences et studios, il se poursuit par la compétition réservée aux professionnels, celle pour laquelle un recueil (l'annuaire) est édité depuis plus de quarante ans.

Nos métiers, certes qui ont des hauts et des bas, tiennent très bien la route et la distance. Ils sont notre arme et notre rempart.

Point de vie sans typo, point de palpitations sans graphismes ou sans clips, point de vie sans design..

Le Club des Directeurs Artistiques est aujourd'hui la seule instance représentant la quasi intégralité de nos professions, de nos filières, fonctionnant de façon philanthropique pour le seul bien de nos métiers et assurant son auto financement.

Inscrivez vos travaux à la compétition, les meilleurs d'entre eux resteront le témoin de notre temps dans notre livre.

Soyons fiers de ce que nous faisons !

Bertrand Suchet

Président du Club des Directeurs Artistiques





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Edito

Nous nous faisons une certaine idée de l'apport créatif de nos métiers et défendons par cette action la filière des arts appliqués.

La production sonore est un art délicat, qui a pour vocation fondamentale de transmettre les émotions par l'impalpable.

Nous associons et mélangeons les sons, les notes et les voix pour les transformer en une vibration capable de magnifier l'histoire qui la porte.

Les émotions que nous véhiculons résonnent physiquement à travers chacun d'entre nous, il nous faut être attentif à ce savant mélange, amplificateur d'émotion, d'une histoire.

Cette catégorie vous demande d'écouter ce que vous n'entendrez pas, car ses acteurs ne sont pas que des techniciens, ils sont avant tout, des artistes et des artisans, silencieux, qui ne mettent pas les sons en cage, mais les apprivoisent pour vous les faire entendre, au delà de l'imagination, au plus profond de l'âme.

Serge Escande, Responsable de la catégorie Son
Club des Directeurs Artistiques
Vice Président, The





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Eligibilité

Travaux parus au cours de l'année 2017 / 2018 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et du 1^{er} Janvier à Mars 2018

Travaux réalisés par des auteurs français, ou des auteurs travaillant pour le marché français ou international.

Les campagnes inscrites et présentées doivent faire l'objet de parutions réelles commanditées par un « client ».

Le Club se réserve le droit de demander des justificatifs de parutions pour les travaux qui ne semblent pas avoir une notoriété évidente et de les disqualifier le cas échéant
Les droits d'inscription seront conservés.

Les travaux ayant été présentés à la compétition les années précédentes ne peuvent être réinscrits l'année suivante.

Les primés à la compétition précédente (individus) pourront présenter gratuitement 1 travail à l'édition suivante.

Catégorie & tarifs

Cat. 17 Son - 170 € ht de 1 à 3 réalisations
500 € ht à partir de 3 réalisations pour une même campagne.

Réalisation (bande son)

Sound design

Utilisation de la voix

Musique originale

Musique synchronisée

Identité sonore de marque

Habillage sonore – Ident sonore





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Formats

Films

Format Mp4 H264 de préférence

Résolution Full HD 1920 x 1080px

Durée maximale : 5min (300 secondes)

- Prévoir 6 images JPG d'aperçu du film, homothétique à la vidéo, hauteur et largeur de 4000 maxi, 1080 pixels mini.

- Optionnel : si le film fait plus de 30 secondes, prévoir une version courte de même résolution, 30 s maximum (si ce "short edit" n'est pas fourni, les 30 premières secondes de la vidéo seront utilisées).

Audio

Format MP3

Durée maximale : 5min

- Prévoir une image d'aperçu au format JPG 1024 par 768px (Le logo de l'annonceur)

Les jurés jugeront en priorité les créations de la campagne (un logo , une identité, etc)

Un synopsis de quelques lignes complètera la présentation

Présentation « clipée » accepté

Matériel demandé

8 à 10 images maximum du projet numérotées dans l'ordre d'apparition souhaitée

Identité sonore de marque : synopsis de 1200 signes expliquant les intentions de réalisation sonores, d'animation, de concept artistique du Clip

Numéroter les fichiers dans l'ordre de présentation souhaité

Synopsis d'intention en fonction des sous catégories

Lexique

Son

Musiques originales, bande son pour la publicité, sound design, musique synchronisée etc...

Le son au service de l'image , de la réalisation, de l'idée.

Cette catégorie a pour but de valoriser les métiers du son et leur composante.

Cette catégorie récompense des bandes-son ou autres éléments sonores venant de films ou autres produits publicitaires ou à des fins commerciales





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Annonceur de l'année

A l'issue de la compétition, les membres du bureau et présidents de catégories sur invitation du Club se réunissent pour élire parmi les campagnes primées, l'annonceur de l'année.

Tous les sujets sont étudiés : typo, design, site internet, étalonnage, le montage d'un film, photo, réalisation, la direction artistique etc...

Les critères pris en compte sont la capacité à innover et surprendre, renouveler les codes d'une marque, d'un secteur ou d'un type d'expression.

L'annonceur de l'année est dévoilé au cours de la Garden Party annuelle qui a lieu début juin.





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Modalité

Envoi des travaux par courrier

Pour tout envoi de matériel (catégorie Design, Edition, typographie ou toute autre catégorie, faire livrer les plis au:

Club des Directeurs Artistiques,
40 Boulevard Malesherbes 75008 Paris
entre 9h et 18 h
(Sous le porche à Gauche, 3è étage)

A l'attention de Sophie Gellet en indiquant clairement la catégorie concernée sur votre envoi.
Le matériel sera restitué à l'issue de la compétition

Publication des résultats

Les shortlists seront publiées sur le site du Club à la fin de chaque jury.

Les résultats seront dévoilés au cours de la cérémonie le 15 mars 2018.

Règlement

Toutes inscriptions doit être clôturées afin d'être prise en compte dans la compétition

A réception du récapitulatif des inscriptions,
Une facture vous sera adressée en retour pour règlement immédiat.
Le règlement par chèque doit être effectué à clôture des inscriptions

Si ces étapes ne sont pas respectées, vos inscriptions ne pourront être prise en compte.

Contact facturation et règlement

michele.gross@leclubdesad.org

Tel 01 47 42 18 51

